
Ville de ROYAN

Séance du 30 Avril 1963

OBJET :

Honoraires de Me ALBERT
Huissier à SAUJON

63040

Le trente Avril mil neuf cent soixante trois, à 20 h 30 le Conseil Municipal de Royan s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses-séances, à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 26 Avril 1963

ETAIENT PRESENTS : MM. MEYER, MATRAS, BRENUSSEAU, ROCHEDEREUX, MOUCHOT GUILLAUD, LANUSSE, BISCAYE, MONGRAND, BERLAND, FONTANILLE, FLAHAUT, REIX, POUGET, GACHET, NARTEAU, BUJARD, GALLAND

Représenté : M. LANOUE par M. MATRAS

Les conseillers présents forment la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. BUJARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Maître ALBERT, Huissier à SAUJON, a établi à la demande de la Ville de ROYAN un procès-verbal de constat le 31 Janvier 1963, au sujet de l'Aérodrome de ROYAN-MEDIS.

Il demande le règlement de ses frais et honoraires qui s'élèvent à la somme de 37 francs,25 (trente sept francs vingt cinq centimes).

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la requête formulée par Me ALBERT, le 14 mars 1963 ,

VU l'avis favorable de la Commission plénière du 26 avril 1963 ,

DECIDE ,

- de mandater à Maître ALBERT, Huissier de Justice à SAUJON, la somme de 37 francs ,25 (trente sept francs vingt cinq centimes) représentant le montant de ses frais et honoraires pour l'établissement du procès-verbal de constat qui lui a été demandé le 31 janvier dernier .

./...

- que la dépense sera mandatée sur le chapitre XXX - article 5 du Budget de 1963 " Honoraires d'Avoués et d'Avocats ".

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre MM. les Membres présents à la séance .

Pour extrait conforme au registre,

Pr le Maire
l'Adjoint Délégué,



M. Matras
M. MATRAS



APPROUVÉ

ROCHEFORT-MER, le 13 MAI 1963
Le Sous-Préfet,

[Signature]